

## **Archives des spoliations commises en France pendant la Seconde Guerre mondiale**

1 - Le ministère français des affaires étrangères et européennes se réjouit de participer à l'*International Research Portal for Records Related to Nazi-Era Cultural Property*, créé à la généreuse initiative des Archives nationales des Etats-Unis. Il se réjouit de la coopération internationale qui va ainsi se renforcer avec tous les services d'archives partenaires de ce portail. Cette initiative permettra de progresser dans l'identification des biens spoliés et des personnes qui furent les victimes de ces spoliations.

2 - Le ministère français des affaires étrangères et européennes rappelle, en ce qui concerne les spoliations d'œuvres d'art et de biens de valeur commises en France entre 1940 et 1944, qu'il conserve un fonds très important d'archives relatives à ces spoliations et à leur restitution. Ces archives sont à la disposition de tous les chercheurs (les familles des victimes mais aussi les avocats, les historiens, les conservateurs de musée, les acteurs du marché de l'art). Ces archives sont consultables au siège de la direction des archives du ministère des affaires étrangères et européennes, situé au nord de Paris (3, rue Suzanne Masson – 93126 La Courneuve).

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere\\_817/archives-patrimoine\\_3512/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere_817/archives-patrimoine_3512/index.html)

Pour faciliter la consultation de ces archives et, en même temps, les préserver, le ministère français des affaires étrangères et européennes est en train de lancer un projet de numérisation et d'indexation de la totalité de ce fonds d'archives. Une étude de faisabilité est en cours pour définir les modalités de réalisation de ce projet. Elle a été confiée à la société Van Dijk, spécialiste dans l'archivage et la dématérialisation des documents. Les résultats de cette étude seront disponibles en juin 2011 et seront portés à la connaissance de toutes les parties concernées pour examiner la meilleure façon de mettre en œuvre ses conclusions et ses recommandations.

3 - Dans la continuité du discours du Président Jacques Chirac, prononcé le 16 juillet 1995, sur la responsabilité de l'Etat français dans les persécutions commises pendant l'Occupation, le Premier Ministre français, M. Alain Juppé, a chargé, en février 1997, M. Jean Matteoli d'une mission d'étude sur les conditions dans lesquelles des biens, immobiliers et mobiliers, appartenant aux Juifs résidant en France ont été confisqués ou d'une manière générale, acquis par fraude, violence ou vol tant par l'occupant que par les autorités de Vichy entre 1940 et 1944. Cette initiative a conduit à la création, le 10 septembre 1999, de la « Commission d'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites pendant l'Occupation (CIVS) ». Depuis cette date, la CIVS a traité près de 26.000 requêtes dont une partie est représentée par les demandes de biens culturels revendiqués.

Pour toute information complémentaire, il est recommandé de consulter le site Internet de la CIVS :

<http://www.civs.gouv.fr/spip.php?rubrique4>

#### 4 – En ce qui concerne les musées de France :

Les musées de France conservent environ 2.000 œuvres (inventoriées sous l'intitulé « Musées nationaux Récupération » / « MNR ») retrouvées, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, en Allemagne ou dans des territoires qu'avait gouvernés l'Allemagne, qui n'ont pas encore pu être restituées à leurs légitimes propriétaires ou à leurs ayants-droit. Depuis le début des années 2000, le ministère de la culture et de la communication a mis en ligne une base de données recensant toutes les informations disponibles afin de faciliter le repérage et l'identification de chacune de ces œuvres. Ce travail a été accompagné de l'organisation de plusieurs expositions et de la publication de catalogues. La dernière exposition en date « À qui appartenaient ces tableaux ? » a été présentée à Paris au Musée d'art et d'histoire du Judaïsme et à Jérusalem en 2008.

En vue de faciliter la recherche, le ministère de la culture et de la communication a mis récemment en ligne une nouvelle version de cette base, rebaptisée « Site Rose-Valland », dont l'adresse est la suivante :

<http://www.culture.gouv.fr/documentation/mnr/pres.htm>

C'est ainsi que sont désormais accessibles des documents de référence comme le *Répertoire des biens spoliés*, des introductions historiques, les documents législatifs français les plus importants et des photographies (interactives et interrogeables) relatives à ces œuvres. Cette section a vocation à s'enrichir d'autres documents d'archives ou de publications anciennes difficilement disponibles.

Le Service des musées de France, en partenariat avec l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), est en train de lancer une recherche sur le marché de l'art en France de 1938 à 1950, qui aboutira au dépouillement de tous les catalogues de ventes en vue de la constitution d'une base de données. Ce travail, financé en partie par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, se déroulera en lien avec l'Institut Getty qui a entrepris une recherche parallèle similaire avec d'autres pays.

Frédéric du Laurens  
Directeur des archives  
Ministère des affaires étrangères et européennes

Paris / Washington, le 5 mai 2011

Contacts :  
- frederic.du-laurens@diplomatie.gouv.fr  
- anne.liskenne@diplomatie.gouv.fr